

Travaux de la Chambre

M. Nielsen: Madame le Président, depuis de nombreuses années, il est de coutume de s'enquérir des travaux de la Chambre le jeudi. Comme le leader du gouvernement a annoncé le 18 décembre, avant le congé, que nous étudierons aujourd'hui le projet de loi relatif à Canagrex et que la journée de demain serait réservée à l'opposition, et comme le mercredi précède normalement le jeudi, . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous prenez de l'expérience!

M. Nielsen: Puis-je supposer, quoique ce soit toujours dangereux avec le gouvernement que nous avons, que si nous ne terminons pas l'étude du projet de loi de Canagrex aujourd'hui, nous la reprendrons mercredi?

M. Pinard: Madame le Président, j'ai entendu les observations que le député et certains de ses collègues ont formulées au cours du congé de Noël. Je suis heureux qu'il remette les pieds sur terre et qu'il se rende compte que le mercredi précède le jeudi.

Mercredi, nous poursuivrons l'étude du bill constituant la société Canagrex si nous ne la terminons pas ce soir, mais j'ai bon espoir de saisir le comité de ce bill dès ce soir. Puis nous pourrions passer au bill C-10 dont nous avons entrepris l'étude juste avant Noël.

Mme le Président: Le solliciteur général demande-t-il à prendre la parole au sujet des travaux de la Chambre?

M. Kaplan: Madame le Président, j'aimerais soulever la question de privilège.

Mme le Président: J'inviterais le ministre à attendre que nous en ayons terminé avec les travaux de la Chambre.

Le député de Brant demande-t-il la parole au sujet des travaux de la Chambre?

M. Blackburn: Oui, madame le Président. J'ai deux ou trois questions à poser au leader du gouvernement à la Chambre au sujet de nos travaux. Je n'ai trouvé dans le *Feuilleton* aucune mesure qui s'attaque vraiment à la crise du chômage généralisée qui sévit tout particulièrement dans le secteur manufacturier en Ontario et au Québec. Je n'ai rien trouvé non plus dans le budget qui témoigne de l'intention du gouvernement de vraiment s'occuper des 235,000 travailleurs du secteur manufacturier qui ont été mis à pied et des 100,000 autres qui devraient l'être au cours du prochain mois.

Étant donné que 50 p. 100 des travailleurs ainsi mis à pied ne seront jamais réembauchés, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand le gouvernement présentera une mesure législative pour s'attaquer directement ou indirectement à la crise du chômage qui constitue notre problème le plus grave? Pourrait-il m'indiquer où je dois chercher dans le *Feuilleton* pour trouver le bill que le gouvernement

propose pour s'attaquer dès cet hiver au problème du chômage? Voilà ma question.

● (1520)

M. Nielsen: Madame le Président se rappellera que quelques semaines avant le congé de Noël, j'ai traité d'une question semblable, rappelant qu'il n'était pas dans les habitudes de la Chambre que de simples députés, déjà représentés par les leaders à la Chambre, soulèvent, pour des motifs purement politiques, des questions comme celles que vous venez juste d'entendre.

J'ai demandé à mes collègues de me laisser toute latitude pour les questions concernant les travaux de la Chambre, et ils ont tous été parfaitement d'accord. Madame le Président, il n'y aura aucun député de notre parti qui glissera des questions de nature politique comme celle-ci . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . sous prétexte de vouloir se renseigner sur les travaux de la Chambre.

Si la présidence ferme les yeux sur cette pratique, il n'est pas certain que nos collègues ne les imiteront pas. Si elle tolère que les travaux de la Chambre, qui de toute manière ne devraient pas être abordés avant le jeudi, servent de prétexte à ces questions je ne peux lui assurer que nos députés ne les imiteront pas, et je ne pourrais les en blâmer.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je rappelle au leader que tous les députés ont le droit de poser des questions sur les initiatives gouvernementales, mais qu'en vertu d'une disposition qui me paraît très sage, leur pouvoir est délégué au leader des différents partis. Je ne pense pas que des simples députés aient commis des abus en cherchant à se renseigner. En règle générale, ce sont les leaders qui interviennent.

Sans doute est-ce très bien ainsi, mais si un député demande à poser une question au sujet des travaux, je dois le lui permettre. Par ailleurs, je demande aux députés d'éviter les débats en posant leurs questions; car je crois que le député du Yukon aurait raison de dire qu'on profite de cette période pour soulever des questions politiques. Je ne pense pas, cependant, que cet aspect de nos travaux ait soulevé beaucoup de difficultés.

M. Riis: Madame le Président, je voudrais poser une question qui a trait aux travaux de la Chambre dans le secteur de la petite entreprise. Avant l'ajournement du 18 décembre, les ministériels ont affirmé maintes fois que dès la reprise des travaux, le 25 janvier, on présenterait un projet de loi qui favoriserait l'expansion des petites entreprises. Antérieurement, et maintenant que l'on a disposé de cinq semaines pour rédiger ce projet de loi, et compte tenu du fait qu'il y a maintenant plus de 8,000 petites entreprises qui ont fait faillite . . .